



Licenciement pendant la procédure de changement de statut

Par **zoulji**, le **15/11/2008** à **19:46**

Bonjour,

Je suis marocain et je viens de finir mes études. Je suis venu en France après avoir eu mon BAC (à 18 ans) où j'ai poursuivi mes études. Je suis diplômé d'un bac +5 .
J'ai trouvé un CDI à Paris en tant qu'auditeur dans un cabinet d'expertise comptable (domaine de mes études) .

J'ai déposé un dossier de changement de statut d'étudiant à salarié, il y a à 4 semaines. Mais ça ne se passe pas très bien au travail et mon employeur me menace de licenciement (pendant la période d'essai).

Que se passera-t-il en cas de licenciement pendant la procédure de changement de statut, vis-à-vis de la préfecture de police?

Merci d'avance pour votre aide

Cdlmt

Par **sssoufiane**, le **18/12/2008** à **15:23**

Bonjour Zoulji,

Je suis dans la même situation que toi à un détail près: j'ai reçu une réponse favorable de la DDTE mais je n'ai pas encore eu de RDV pour la visite médicale donc pas encore reçu le titre de séjour. Mon employeur me menace de licenciement pendant la période d'essai et je voudrais savoir si tu as eu réponse à ta question ou si ça s'est arrangé pour toi.

Par **sssoufiane**, le **18/12/2008** à **15:23**

Bonjour Zoulji,

Je suis dans la même situation que toi à un détail près: j'ai reçu une réponse favorable de la DDTE mais je n'ai pas encore eu de RDV pour la visite médicale donc pas encore reçu le titre de séjour. Mon employeur me menace de licenciement pendant la période d'essai et je voudrais savoir si tu as eu réponse à ta question ou si ça s'est arrangé pour toi.

Par **zoulji**, le **18/12/2008** à **16:35**

j'ai eu aussi une réponse positive de la ddte et j'attends la convocation et je quitte ma boîte bientôt

Par **sssoufiane**, le **21/01/2009** à **18:32**

Salut Zoulji,

As-tu des nouvelles par rapport à ta situation? Moi j'ai eu une convocation pour le retrait de mon titre de séjour par contre toujours pas de RDV pour la visite médicale. Qu'en est-il du licenciement?

Par **zoulji**, le **21/01/2009** à **19:43**

bonjour soufiane

mon employeur a comme prévu rompu la période d'essai
il ne m'a pas dénoncé à la préfecture et j'ai pu obtenir mon titre de séjour elamdollah
il ne me reste qu'à passer la visite médicale maintenant

secondo, il ne faut pas crier victoire. Normalement, on ne doit pas changer d'employeur au cours de la 1ère année. Si c'est le cas, il faudra recommencer la procédure à 0 à la préfecture.

J'espère que de ton côté ça s'est arrangé aussi

Bon courage

Par **NadiNadi**, le **01/08/2017** à **08:38**

Bonjour,

Je suis vraiment inquiète par rapport à ma situation.

J'ai déposé pour le changement de statut le 23/03/2017. Le 27/06/2017 j'ai reçu un avis favorable de la part de la DIRECCTE donc j'ai commencé à travailler le 10/07/2017. Le problème ce qu'au bout de trois semaines mon employeur a décidé de mettre fin à ma période d'essai.

Actuellement, je ne sais plus quoi faire? Est-ce que j'aurai le droit de chercher un nouveau poste? si oui, est-ce que je dois refaire la procédure de changement de statut sachant que mon ancien employeur a décidé de continuer la procédure du CDS et de payer la redevance (je suis de nationalité Algérienne) ?

Je vous remercie.